

**ARRÊTÉ N° 2022-2023-104
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE LETTRES
SCIENCES HUMAINES DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

SCRUTINS DU 9 MARS 2023

LE PRÉSIDENT

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- Vu l'arrêté rectoral n° 2020-07 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'UFR DE LETTRES et SCIENCES HUMAINES ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-60 relatif à l'organisation de l'élection pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'unité de formation et de recherche de lettres et sciences humaines (UFR LSH) de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 2 mars 2023 ;
- Vu l'arrêté n° 2022-2023-76 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil de l'unité de formation et de recherche de lettres et sciences humaines de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;
- Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement du suffrage du 9 mars 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 – Résultats du Collège des Usagers au Conseil de l'UFR LSH :

Recensement des suffrages obtenus et répartition des sièges :

Conseil de l'UFR LSH – Collège Usagers		UNEF et associations étudiantes
Bureau :	Moufia	349
Collège :	Usagers	
Secteur :		
Nombre d'électeurs inscrits :	3519	
Nombre de votants :	412	
<i>dont nombre de procurations :</i>	0	
Nombre d'enveloppes recensées :	412	
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	63	
Nombre de suffrages valablement exprimés :	349	

Sont proclamés élus en qualité de représentants des usagers du Conseil de l'UFR LSH les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

		UNEF et associations étudiantes
Nombre total de sièges :	4	
Quotient :	87,25	
Sièges obtenus :		4

Élu(e)s titulaires		SAUTRON Rudrigue BIGOT Flora CARPAYE Anthony LEBON Coralie
Élu(e)s suppléant(e)s		MAUNIER Alan LAGARRIGUE Noémie PIERRE-LOUIS Jérôme LEMARCHAND Elise

Article 2 – Durée et date d'effet du mandat des représentants élus des Usagers :

Les représentants des usagers siégeant au Conseil de l'UFR LSH sont élus pour une durée de deux ans à compter de la proclamation des présents résultats.

Article 3 – Exécution et mesures de publicité :

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et sur les sites intranet et internet de l'Université.

Fait à Saint-Denis, le 13 mars 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE



Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 13 mars 2023